



Editorial : Lettre ouverte de la FSU à F. Hollande

Droits des femmes

Avec la FSU, en avant pour les droits des femmes !

Les Lilas le 12 mars 2014

Monsieur le Président de la République,

La FSU considère que le Pacte de responsabilité que vous avez décidé, et en particulier les 50 milliards d'euros d'économies programmées, répond d'une logique inacceptable d'austérité et attaque inévitablement le financement des services publics, de la protection sociale et de la solidarité nationale alors que les besoins sociaux augmentent. Les organisations patronales disent attendre aujourd'hui l'engagement des pouvoirs publics pour juger de l'efficacité de ce pacte. Ainsi les évolutions actuelles ne font que confirmer nos craintes. Rien ne garantit aujourd'hui que les marges que vous avez annoncées vouloir redonner aux entreprises seront utilisées pour relancer l'emploi et les investissements.

A la suite de votre annonce du mois de janvier concernant ce pacte, la FSU a adressé une lettre ouverte à tous les agents de la fonction publique, dans laquelle elle s'inquiète des conséquences budgétaires du pacte de responsabilité sur la Fonction publique et plus globalement sur les services publics.

Vous le savez, la Fonction publique et ses agents n'ont pas été épargnés ces dernières années : réduction massive d'emplois, restructuration des services au seul motif des réductions budgétaires, réduction des missions, gel des salaires... Toute nouvelle baisse des dépenses publiques sera source d'une nouvelle dégradation des services rendus aux usagers ainsi que de celles des conditions de travail et des rémunérations des agents.

La FSU conteste les retombées prévisibles de ce pacte et en cela n'accepte pas cette nouvelle baisse des dépenses publiques qui affaiblira encore l'action de l'Etat et des pouvoirs publics garants d'une égalité d'accès aux droits sur l'ensemble du territoire.

La FSU est convaincue que l'Etat doit pouvoir fonctionner mieux, au moment où d'une part doivent s'ouvrir les discussions puis les négociations dans la Fonction publique sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations des agents de la fonction publique, et au moment où d'autre part de nouvelles politiques publiques se mettent en place (formation professionnelle, adaptation de la société au vieillissement de la population, refondation de l'École...), il est clair que réformer la Fonction publique nécessite des moyens importants.

Les agents de la Fonction publique ont besoin d'une juste reconnaissance de leur travail, de leur engagement au service de l'intérêt général et ne peuvent attendre plus longtemps que soit mis fin à la baisse régulière de leur pouvoir d'achat et au gel de leurs salaires. Ils attendent également que s'ouvrent des négociations pour la revalorisation et la reconnaissance de leurs qualifications.

La FSU tient à savoir dès à présent comment le gouvernement compte financer ce pacte de responsabilité en dehors d'une réforme fiscale plus juste et plus solidaire. L'hypothèse par exemple d'un transfert de charge sur les cotisations sociales inquiète fortement la FSU quant à ses conséquences en termes d'affaiblissement des financements des politiques de solidarité.

Dans la période de crise actuelle, il ne s'agit pas, pour la FSU, d'opposer la nécessité de la relance de l'emploi dans le secteur privé au bon fonctionnement de la Fonction publique. Au contraire les deux sont liés. Or, les discussions et discours actuels autour du pacte de responsabilité se font au détriment de la fonction publique. Il est grand temps d'affirmer que les services publics, la fonction publique comme les entreprises, sont créateurs de richesses et participent au développement de l'activité et de l'attractivité de notre pays. Il s'agit alors de tout mettre en œuvre pour permettre une réelle relance de l'activité économique de notre pays tout en préservant sa cohésion sociale.

Pour toutes ces raisons, la FSU appelle les agents de la fonction publique, au côté des salariés du privé, à être en grève le 18 mars prochain.

La FSU, qui n'a pas encore été entendue par votre gouvernement sur ce sujet, tient par ailleurs à pouvoir être informée des mesures concrètes que vous envisagez et à pouvoir donner son analyse sur ce sujet déterminant pour l'avenir économique et social de notre pays.

Bernadette Groison
Secrétaire Générale de la FSU

Ces dernières années la journée du 8 mars, commémorative des luttes des femmes, a été détournée, banalisée et rebaptisée « journée de la femme ».

Elle donne souvent lieu à toutes sortes de manifestations commerciales, de petits cadeaux d'entreprise très stéréotypés ou de commentaires lénifiants notamment sur le partage des tâches domestiques laissant l'essentiel de nos critiques dans l'ombre : inégalités des retraites et des salaires, précarité, violences, droit à disposer librement de son corps.

Au moment où, en Europe, on assiste à une réactivation des idéologies d'extrême-droite et à des attaques contre les droits fondamentaux des femmes pourtant acquis de hautes luttes, il nous appartient à nous militant-es de la FSU de nous réapproprier cette journée.

Le 8 mars journée internationale des droits des femmes trouve son origine dans les luttes des femmes ouvrières du début du 20ème siècle qui revendiquaient alors le droit de vote et de meilleures conditions de travail. C'est en 1910, lors de la seconde conférence internationale des femmes, que la socialiste allemande Clara Zetkin et des femmes venues de 17 pays ont décrété que le 8 mars deviendrait une date commémorative internationale de toutes nos luttes.

C'est donc une journée de manifestations à travers le monde, l'occasion de faire un bilan de la situation des femmes, de rendre hommage aux femmes qui dans tous les pays combattent les systèmes qui les oppriment. C'est aussi l'occasion de faire entendre nos revendications.

Tant que l'égalité entre les femmes et les hommes ne sera pas atteinte, tant que des femmes subiront des violences par le simple fait qu'elles sont des femmes, nous, militantes syndicales et militants syndicaux à la FSU comme ailleurs, devons continuer à lutter pour une société égalitaire et solidaire.

Malheureusement, nos luttes sont toujours d'actualité : en Espagne, le droit à l'avortement est gravement remis en cause. Ce droit est attaqué aussi de façon plus insidieuse dans bon nombre de pays européens par le démantèlement des services publics, la fermeture des centres IVG ou par la volonté de certains gouvernements à limiter son remboursement.

A l'occasion du vote de plusieurs lois visant à améliorer les droits des femmes (égalité salariale, abolition de la prostitution, mariage pour toutes et tous), de nombreux débats d'arrière-garde sont relancés en France. Dans un contexte économique difficile les activistes extrémistes sont de plus en plus visibles et leurs actions inacceptables contre l'égalité de plus en plus radicales. Ils occupent la rue prônant ouvertement des slogans sexistes et homophobes, ils s'en prennent à l'école publique, calomniant violemment le dispositif « ABCD égalité » qui vise à lutter contre les stéréotypes de sexes à l'école primaire. Ne laissons pas l'extrême droite diffuser ses mensonges, attaquer les acquis sociaux et prôner la haine de l'autre.

Le 8 mars doit être un point d'orgue de nos luttes syndicales et féministes.

La FSU appelle à la réussite de cette journée internationale des luttes des femmes.

Communiqué de presse FSU du 6 mars 2014

Les politiques d'austérité menées en Europe continuent d'enfermer les populations dans une spirale récessive. Les conditions de vie de la grande majorité des citoyens se dégradent faisant de l'emploi, du pouvoir d'achat, des services publics et de la protection sociale des préoccupations essentielles. Le gouvernement s'enfoncé dans une logique économique libérale et mène une politique de réduction du « coût du travail » qui se fait au détriment des acquis sociaux et de la protection sociale, boucliers contre les inégalités et ce sans relancer l'emploi. Il se refuse à interroger le coût du capital et notamment le fait que ces 25 dernières années les dividendes versés aux actionnaires ont explosé au détriment de l'investissement productif, de l'emploi et des salaires.

La FSU condamne ces politiques qui ont échoué sur le plan économique, et engendrent de surcroît une désespérance sociale et des replis sur soi qui font le lit des idées d'extrême droite.

Les entreprises reçoivent des milliards d'aides publiques sous la forme d'allègements ou d'exonérations sans aucune conditionnalité ni évaluation de l'efficacité de ces aides en matière d'emploi et d'investissements, et sans contrôle. Si le gouvernement ne dit pas comment cette politique sera financée, personne n'est dupe. Il va s'en prendre inévitablement aux mécanismes de la solidarité nationale sans apporter aucune réponse aux besoins sociaux qui augmentent. Le financement de la protection sociale et des services publics sont clairement la cible de ces économies. Même l'éducation, pourtant priorité nationale, pourrait être dans le viseur.

Le Pacte de responsabilité, initié par le gouvernement, qui entraîne 30 milliards de baisse des cotisations sociales patronales et donc une nouvelle diminution des dépenses publiques est inacceptable. Ce sont au total 50 milliards d'économie qui sont programmés sur les 3 prochaines années et qui renforcent la logique d'austérité.

Non seulement, la FSU estime que le gouvernement doit informer clairement la population sur la façon dont il compterait financer ce pacte de responsabilité mais elle n'acceptera pas que cela puisse se faire sur le dos de fonction publique et de ses personnels.

Il est donc urgent d'imposer un changement de cap. C'était le sens de la journée interprofessionnelle de mobilisation du 18 mars.

Sur ces bases, la FSU entend poursuivre dans une démarche syndicale la plus large possible ses actions pour contraindre le gouvernement à réorienter ses choix en matière économiques et sociales. Elle cherchera pour cela les conditions de mobilisations qui rassemblent massivement les personnels.

La FSU reste convaincue que la relance de l'emploi exige un plan socialement utile, d'investissements industriels, de sécurisation de l'emploi pour les salariés, de création d'emplois de qualité, de relance du pouvoir d'achat et de développement des services publics. L'augmentation des salaires dans le public comme dans le privé, celle des pensions et retraites, est aussi une priorité à la fois pour la reconnaissance du travail des salariés mais aussi parce que c'est un facteur d'une relance économique répondant aux besoins de la population. Elle rappelle son exigence d'une réforme fiscale juste et solidaire s'inscrivant dans une harmonisation fiscale européenne par le haut.

Le rôle de la fonction publique doit être reconnu et valorisé. Education, Formation, Recherche, Culture, Agriculture, Envi-

ronnement, Justice, Sport...mais aussi dans les territoires, partout la fonction publique comme les services publics sont créateurs de richesse et participent au développement de l'activité et de l'attractivité de notre pays. Plus que jamais ils sont une nécessaire condition à la cohésion sociale et le gage d'égalité d'accès aux droits fondamentaux (santé, éducation, ...) pour tous sur le territoire. Ils doivent être soutenus et développés, et c'est particulièrement vrai en période de crise.

Et la reconnaissance du travail des agents de la fonction publique ne peut plus attendre.

Or, nous assistons à une stagnation du SMIC, la poursuite du gel du point d'indice, une diminution du salaire net des agents de la fonction publique...: c'est inacceptable. La FSU exige qu'il soit mis un terme au gel du point d'indice et que s'ouvrent des négociations pour la reconstruction de la grille permettant la revalorisation de tous les métiers.

La FSU continuera de porter ses revendications pour tous les agents de la fonction publique lors des discussions sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations. Elle n'acceptera aucune régression pour les agents, que ce soit en terme d'emploi, de conditions de travail, de statut ou de salaire. En ce qui concerne la protection sociale, supprimer la cotisation des entreprises à la branche famille conduit de fait à diminuer le salaire socialisé. La FSU n'acceptera pas le transfert du financement de la branche famille des entreprises vers la fiscalité des ménages (y compris par la fiscalité locale). Elle réaffirme son attachement aux droits familiaux financés par la branche famille de la sécurité sociale.

Création d'emplois durables et de qualité, recul des inégalités et de la pauvreté, amélioration et développement des services publics sur l'ensemble du territoire...le gouvernement doit maintenant entendre les revendications des organisations syndicales et répondre aux attentes des salariés, des chômeurs, des jeunes et des retraités.

Si le manque de perspectives, d'alternatives crédibles, le désarroi, pèsent sur le climat social, il ne doit pas donner lieu à désespérance et repli sur soi ; les organisations syndicales ont la responsabilité d'agir pour permettre l'expression des mécontentements et des inquiétudes et faire converger les revendications de la population. Il s'agit de créer un rapport de forces pour peser afin de réorienter les choix économiques, sociaux et environnementaux du gouvernement et de gagner des droits et des améliorations pour les personnels et l'ensemble de la population. La FSU réaffirme la nécessité d'une autre redistribution des richesses qui depuis 30 ans a évolué en défaveur des revenus du travail.

Il est indispensable pour cela de convaincre de la possibilité d'alternatives et d'organiser le rassemblement des salariés ainsi que leurs mobilisations dans le cadre unitaire le plus large possible.

C'est d'autant plus important dans une période de remise en cause des valeurs que nous portons (égalité, libertés, démocratie...), dans un contexte où l'ordre moral et toutes formes de xénophobie s'expriment sans complexe. La FSU continuera à participer à la construction de mobilisations unitaires pour répondre à l'offensive réactionnaire sur les questions des droits et libertés. Elle poursuivra son engagement contre les idées et pratiques de l'extrême droite avec l'intersyndicale du 29 janvier et dans les initiatives locales.

Les organisations syndicales porteuses d'une orientation de transformation sociale ont une responsabilité particulière dans cette bataille de conviction contre les politiques austéritaires et pour des choix alternatifs. C'est pourquoi la FSU poursuit ses rencontres, débats et mobilisations avec les personnels. Elle sera attentive aux formes et conditions de convergences permettant l'échange et la mobilisation de forces syndicales, associatives et politiques, en lien avec son projet syndical.

La FSU confirme sa proposition d'une journée nationale d'action unitaire dans la Fonction publique notamment pour l'augmentation des salaires, des pensions. Elle participera pour cela à la prochaine rencontre des fédérations de fonctionnaires. Elle prendra sa décision en construisant cette action avec les personnels.

La FSU poursuit également son engagement dans Convergence Service Public.

La FSU apporte son soutien à ses syndicats nationaux qui, dans leur secteur, ont décidé des actions.

La FSU s'engage d'ores et déjà pleinement dans la manifestation du 4 avril à Bruxelles organisée par la CES en faveur d'un plan européen pour l'investissement, une croissance durable et des emplois de qualité. Elle participera aux initiatives de l'Ater-sommet qui seront organisées dans la semaine du 15 mai. Car c'est bien la bataille contre les politiques d'austérité qu'il nous faut gagner !

Elle prend contact dès à présent avec l'ensemble des organisations syndicales pour faire du 1^{er} mai un grand rendez-vous de revendications sociales dans l'unité la plus large possible.

Le CDFN de la FSU dénonce l'utilisation d'armes dangereuses par les forces de police lors de la manifestation du 22 février dernier à Nantes contre le projet d'aéroport de Notre Dame des Landes. La police a blessé de nombreuses personnes et éborgné deux jeunes manifestants. La FSU demande que toute la lumière soit faite sur ces violences. Le droit à manifestation doit être préservé en garantissant la sécurité de chaque manifestant.

Votes du CDFN du 19 mars 2014

1) Texte action Emancipation
6 pour 70 contre 8 abst 24 NPPV refusée

2) Motion FU sur le Pacte
5 pour 58 contre 7 abst 34 NPPV refusée

3) Motion FU garanties statutaires
9 pour 61 contre 9 abst 23 NPPV refusée

4) Motion FU décret 1950
11 pour 70 contre 4 abst 24 NPPV refusée

5) Motion laïcité Emancipation
20 pour 44 contre 16 abst 26 NPPV refusée

6) Texte action amendement URIS (travail avec CGT, FO, FSU, Solidaires)
38 pour 52 contre 3 abst 10 NPPV refusé

7) Texte action amendement URIS (report CTM EN, si maintien vote contre)
19 pour 58 contre 5 abst 27 NPPV refusé

8) Texte action
97 pour 11 contre 4 abst 0 NPPV adopté

CSFPE du 4 mars 2014, compte-rendu FSU (C. statutaire)

Relevés de conclusions : depuis la nouvelle formation, des relevés synthétiques des échanges complètent le relevé des votes. Il est demandé et accepté que les déclarations des organisations syndicales puissent être jointes en annexe.
Section préparatoire

Remboursement en cas de rupture de l'engagement décennal des élèves de l'ENA.

Le projet de décret corrige deux incohérences du texte en vigueur (démission d'un élève, barème de remboursement dégressif après 7 ans conduit à réduire l'engagement à neuf ans).

Adoption d'un amendement CGT : prendre en compte les primes versées dans les sommes dues. Avis défavorable de l'administration (rupture de l'égalité de traitement car certains peuvent avoir été détachés). La FSU le vote pour souligner l'importance des primes.
Pour 12 (CGT 3 ; FSU 4 ; FO 4 ; CFTC 1) Contre 6 (CFDT 3 ; UNSA 3) Abstention : 3 (Solidaires, CGC).

Amendement CGC : annulation de l'obligation de rembourser si l'agent de retour de mobilité ne s'est pas vu proposer dans un délai de 5 mois un emploi correspondant à son grade. Repoussé car ouvrirait la voie à la négociation d'arrangements.
Pour 2 (CGC, CFTC) Contre 9 (FSU, CFDT, Solidaires) Abstention 10

(CGT, UNSA, FO)

Le projet de décret sera examiné lors de la réunion plénière (le 1er avril) ; l'amendement CGT sera transmis.

Formation consultative (*L'examen en commission statutaire vaut consultation du CSFPE; textes communs à plusieurs ministères ou comportant des dispositions dérogatoires (seuls ces dispositions sont débattues en CSFPE)*)

Projet de décrets statutaires des chargés et directeurs de recherche du MEDDE.

L'administration reconnaît une erreur dans la transmission du texte, qui n'est pas celui issu du CTM. Elle reprend tous les amendements qui rétablissent la version CTM.

Voir en annexe la déclaration FSU.

Adoption d'un ensemble d'amendements de la CGT rétablissant l'ordre chronologique de la procédure de recrutement. (Pour tous sauf CGC et CFTC en abstention). Avis favorable de l'administration.

Vœu de la FSU

« Le CSFPE formule le vœu qu'à l'occasion de la création de ces nouveaux corps de chercheurs, le taux de promotion des chargés de re-

cherche de 2e classe à 1ère classe soit relevé à 100 % à partir de 2015, comme cela a été le cas jusqu'à 2011 et comme cela est pratiqué dans les EPST. »

Pour 16 (FSU, CGT, FO, Solidaires, CFDT) Abstention 5 (CGC, UNSA, CFTC)

Le représentant du MEDDE indique avoir engagé les échanges interministériels en ce sens.

Vote sur le projet de décret : Pour 4 (FO) Abstention : tous les autres.

Projet de décret modifiant les statuts des profs d'université et maîtres de conférence.

Voir la déclaration de la FSU en annexe.

Modification de l'article 43 (cas de dispense de l'habilitation à diriger des recherches pour l'accès au corps de professeur d'université) malgré le refus du CTM de reprendre un amendement CFDT (vote défavorable et désaccord exprimé par l'administration) : l'administration dit avoir reconsidéré son point de vue.

Amendements FSU adoptés : contestation du suivi de carrière, tant que subsiste la modulation du service statutaire, comité de sélection respectant une proportion de 50% d'enseignants chercheurs élus, contestation du caractère public des auditions, ne pas conditionner la transmission de l'avis motivé de la commission à la demande du candidat. Avis défavorables de l'administration. La CFDT vote systématiquement contre ces amendements, la CGT et Solidaires pour.

Vote sur le projet de décret : Pour 0 Contre 13 (FSU, CGT, FO, Solidaires) Abstention (CGC, UNSA, CFDT, CFTC)

Limitation à 4 ans du séjour à l'étranger des fonctionnaires de la défense.

Il s'agit de consolider une pratique. L'administration complète les dispositions transitoires suite à un amendement de FO.

Pour le projet de décret 16 (CGT, FO, FSU, CFDT, Solidaires) Contre 0 Abstention 5 (CFTC, UNSA, CGC)

Décret statutaire du corps des infirmiers civils du ministère de la défense.

Décret transposé des dispositions FPH, ces personnels étant appelés à exercer en milieu hospitalier.

La FSU dénonce le refus de respecter la parité des carrières des personnels infirmiers quelque soit la fonction publique alors que le classement en catégorie A est la conséquence de la reconnaissance de la qualification, à l'issue de la formation initiale. En outre ce texte s'inscrit dans la disposition législative conditionnant l'accès à la catégorie A à la perte des services actifs pour la retraite.

Pour : 12 (CGC, UNSA, FO, CFTC, CFDT) Contre 3 (CGT) Abstention 6 (FSU, Solidaires)

Régime indemnitaire des infirmiers de l'Etat

Modification du décret sur les IFTS pour y rendre éligibles les infirmiers et infirmières de l'Etat afin de stabiliser les pratiques mises en place à la création des corps de catégorie A : création d'une quatrième catégorie.

Adoption à l'unanimité d'un amendement de la FSU demandant la suppression de cette quatrième catégorie, la deuxième pouvant réglementairement convenir aux corps infirmiers. La création d'une nouvelle catégorie, conduisant à baisser le montant de référence des IFTS pour les infirmières de l'Etat, est reçue comme un signal politique de discrimination envers un métier fortement féminisé. Avis défavorable de l'administration.

La FSU a déposé un deuxième amendement pour permettre aux infirmières logées par NAS dans les EPLE disposant d'un internat de percevoir l'IFTS, des engagements ayant été pris en ce sens. L'administration n'est pas fermée mais formule aujourd'hui un avis défavorable.

Pour 13 (FSU, UNSA, CFTC, FO, CGC) Abstention 8 (CGT, Soli-

naires, CFDT)

Vote sur le projet de décret Pour 0 Contre 9 (FSU, UNSA, Solidaires) Abstention 12

Modifications relatives à la CAP interministérielle des administrateurs civils

Prise en compte pour les prochaines élections de la création d'un nouveau grade, répartition des 13 sièges entre les 3 grades et fin de certaines dispositions dérogatoires.

Pour 18 Contre 1 (CFTC) Abstention 2 (Solidaires)

Régime dérogatoire pour les horaires de travail de la cellule de crise du ministère des affaires étrangères.

La FSU indique qu'elle avait salué la rédaction d'un décret prenant en compte le travail des ces agents lors du CTM du 31 mai 2012. Depuis, la MAP a succédé à la RGPP et faute d'emplois en nombre suffisant, la charge de travail s'alourdit. Elle évoque le contentieux indemnitaire (suppression de la NBI lors du passage de la catégorie B à la PFR et absence de réponse sur la pérennité de la NBI versée aux agents de catégorie C). Enfin, à l'occasion de l'élaboration des règlements intérieurs des services, les personnels doivent comprendre que chaque service a des spécificités telles que le respect des horaires de travail semble incompatible avec ses missions.

Vote sur le projet de décret

Pour 8 (CFTC, CFDT, UNSA, CGC) Contre 4 (FSU) Abstention 9 (CGT, FO, Solidaires)

Annexes

Déclaration de la FSU au CSFPE du 4 mars sur le projet de décret portant statut particulier des corps de chargés de recherche et de directeurs de recherche du développement durable

Le projet de décret portant sur le statut particulier du corps des chargés de recherche et du corps des directeurs de recherche du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, soumis au CSFPE du 4 mars 2014 appelle les remarques suivantes :

- le texte présenté n'est pas celui qui a été soumis au CTM du MEDDE du 18 novembre 2013, et sur lequel l'avis du CTM a été recueilli. De ce fait, plusieurs points qui avaient l'accord à l'issue de la concertation au sein du MEDDE ne sont pas repris. La FSU prend acte de la déclaration, en séance, de la directrice générale de la DGAFP de prendre en considération le texte qui avait été discuté et amendé au CTM du 18 novembre et de valider les amendements qui avaient été acceptés. Il convient aussi de souligner que les personnels relevant actuellement du MEDDE se trouvent depuis le 1er janvier 2014 dans un vide juridique, sans instance d'évaluation qui puisse assurer les fonctions de recrutement, évaluation et promotion.

- le 4ème alinéa de l'article 5 qui stipule que le président de la commission d'évaluation est désigné « parmi les personnalités scientifiques mentionnées au 1° du présent article » et nommé par le ministre chargé du développement durable, devrait être revu de manière à s'aligner sur les pratiques en cours dans la plupart des EPST. En effet, les instances d'évaluation sont consultatives et fournissent des avis qui servent à la prise de décision par le responsable de l'établissement. En ce sens, elles doivent être indépendantes de l'autorité qui prend la décision. Le 4ème alinéa de l'article 5 institue donc une confusion des rôles entre l'évaluation et la décision. C'est pourquoi, le président de l'instance d'évaluation devrait être élu par l'instance, et ce, indépendamment du fait qu'il ait été nommé ou élu.

- l'existence de chercheurs régis par le Décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 non rattachés à un EPST mais directement à un ministère pose le problème de l'organisation et du pilotage de la recherche. La FSU considère que le MESR doit garantir la cohérence de la politique nationale de recherche en lien avec d'autres ministères, comme le MEDDE, lorsqu'ils sont concernés. En ce sens, les EPST concernés ont une double tutelle. Les chercheurs devraient tous être personnels d'un EPST, pouvant être mis à disposition ou détachés ou en position

normale d'activité selon les réglementations en cours.

Dans ces conditions, la FSU s'abstiendra sur le texte présenté.

Déclaration FSU sur le projet de décret relatif au statut des enseignants chercheurs.

Le projet soumis à l'examen du CSFPE se situe dans la continuité du décret du 23 avril 2009 de Valérie Pécresse dont les dispositions favorisant les pouvoirs locaux et détricotant le statut national et les garanties universitaires ont été vivement combattues par la communauté universitaire. Il a été rejeté massivement par les organisations représentatives au Comité Technique Universitaire, dont la réunion s'est tenue avec une représentation ministérielle composée uniquement d'administratifs, marquant là le peu de considération de la ministre pour les enseignants-chercheurs et une volonté de réformer les universités sans les universitaires, voire contre eux.

Ce projet maintient des dispositions catastrophiques pour les conditions de travail des enseignants - chercheurs : la modulation de services, le rapport d'activités périodique obligatoire et non confidentiel (envoyé au CNU accompagné d'un avis du CA, avec retour de l'avis du CNU à l'établissement), l'absence de garantie sur le droit, la liberté et les moyens de la recherche.

Ce projet n'apporte aucune amélioration aux conditions de travail et de carrière : la réduction du service statutaire d'enseignement, le raccourcissement de la durée des échelons longs, la resynchronisation

de la carrière des MCF hors classe avec celle des PR2, unanimement demandés, ont été refusés ; nos propositions destinées à résorber la précarité, à réduire les blocages de carrière (MCF habilités inscrits sur la liste de qualification aux fonctions de professeur), à augmenter les possibilités de mutation (contingent national, transferts croisés) ou de congés de recherche (CRCT) ont été refusées ; la reconnaissance du doctorat, promue par la ministre lorsqu'il s'agit des conventions collectives ou de l'accès à la haute fonction publique, reste ignorée au sein de son propre ministère quand la rémunération des MCF, régime indemnitaire inclus, stagne au niveau de celle des ingénieurs d'études, corps accessible avec une licence.

Ce projet multiplie les dispositions dérogatoires (sans doctorat, sans qualification, sans habilitation à diriger les recherches...) ou purement locales et spécifiques, de recrutement ou de promotion, dont les jeunes sans perspectives de recrutement et les collègues bloqués depuis de nombreuses années dans leur carrière seront les premières victimes. Une dispense ciblée d'habilitation à diriger les recherches a même été ajoutée dans l'article 43 sans qu'il n'en ait été aucunement question lors de la réunion du CTU, contournant ainsi les procédures de concertation et bafouant les discussions entre partenaires sociaux.

Dans un contexte de pénurie budgétaire dans les universités, ce projet de décret statutaire est à l'évidence l'outil réglementaire qui permettra d'accroître encore la pression sur les temps de travail, déjà excessivement lourds, la multiplication, déjà insupportable, de tâches parasites, la dégradation, déjà considérable, des conditions de salaire et des perspectives de carrière des enseignants – chercheurs.

Collectif d'animation du CA Inter le 16 janvier 2014

1. Séminaire international

Fiche de présentation à affiner : Dominique + Odile

2. Stage Europe 15-20 inscrits.

Matin

Présentation de la journée : pourquoi ce stage ? les objectifs poursuivis [Odile + Noël]

Intervention de P. Léger (45 min) : état des lieux sur la crise, hypothèses de sortie, discours des économistes atterrés ; discussion animée par Julien.

Après-midi

Intervention de Manuela Mendonça (FENPROF Portugal, 30 min) : besoin de solidarité syndicale, les initiatives en cours (Portugal). Alter Summit, Florian. Animation par Michelle.

3. Séminaire de l'IE sur Citoyenneté mondiale

Le SG F. Van Leeuwen a répondu au courrier commun SNCS SNEP SNES SNESUP SNUIPP.

4. Point sur le bureau du CSFEF

Le prochain bureau aura lieu à Montréal les 30-31 mai. Michelle y présente la FSU.

Les rencontres du CSFEF auront lieu les 21-23 octobre à Dakar. Le Président (R. Ferrari) et le SG (CSQ Québec) quittent leurs fonctions; il faudra un débat en FSU pour la succession.

Le Sommet de la Francophonie aura lieu en novembre à Dakar.

Des programmes ont été conduits depuis 10 ans : droits, citoyenneté, démocratie, analyse des systèmes éducatifs.

5. Alter Sommet

Le comité de coordination s'est réuni le 18 déc.

Odile y était présente pour le SNES en tant qu' « observateur ».

Ce Comité a préparé ordre du jour et propositions à faire débattre lors de

l'AG programmée à Bruxelles les 13 et 14 février. Le CA Inter fait le constat qu'il y a de sérieuses difficultés financières, déficit à combler + projet de budget 2014. Proposition que la FSU verse à nouveau une contribution de 1500€ pour solder le déficit du sommet d'Athènes de juin 2013, et une contribution de 1500€ pour 2014.

Le Cainter est favorable à un budget 2014 tenant compte des difficultés.

6. Altermondés

La coopérative sera constituée de plusieurs collègues : salariés, lecteurs, professionnels des médias, acteurs de la société civile.

L'objectif est un trimestriel de 80 pages en kiosque, et site pour l'actualité.

Le but est de remettre l'accent sur le Nord tout en traitant les rapports Nord-Sud.

CGT, Solidaires, Solidarité Laïque (et 28 organisations) ont donné leur accord. Pas encore de réponse de la CFDT.

Cela implique un versement unique de 3000€ et la participation à l'AG annuelle.

On peut aussi participer à certains articles, au comité de rédaction, au CA.

L'AG consécutive aura lieu fin mars.

C'est un investissement. Il faut montrer l'intérêt du travail commun avec les autres organisations.

Le Cainter se prononce favorablement. Julien prépare une note de présentation.

7. Coopération

Un séminaire de 5j a déjà eu lieu avec la CSA Sénégal sur les stéréotypes de genre, le leadership féminin.

Projet de coopération avant la fin de l'année.

Contactez le secteur femmes : suivi : Dominique.

Dominique élabore une proposition de budget avant de soumettre.

8. Euro manif CES vendredi 4 avril à Bruxelles

Proposition d'une délégation FSU de 20 personnes environ.

**Retrouvez les infos
sur le site web de la fsu:
<http://fsu.fr>**

Imprimé par nos soins - n°ISSN: 1247-2859 - N°CPPAP: 0710 S 07455 - Dépôt Légal: Mars 2014 - Prix: 0.40€
Directrice de la Publication: Bernadette GROISON

POUR L'ENSEIGNEMENT, L'ÉDUCATION, LA RECHERCHE, LA CULTURE, LA FORMATION, L'INSERTION, **Info**
104 Rue Romain Rolland 93260 LES LILAS - TEL: 0141632730 - FAX: 0141631548 – **Courriel** : fsu.nationale@fsu.fr